

Communiqué de presse du 30 avril 2013

Santé / Consommation / Ophtalmologie

Nouvelle proposition de loi controversée sur la reconnaissance de l'optométrie

Santé oculaire : 70% des Français refusent la « confusion des genres » entre diagnostic et vente

(sondage SNOF-Ifop, janvier 2013)

Paris, le 30 avril 2013 – Alors que la pénurie d'ophtalmologistes s'accroît, les opticiens-optométristes multiplient les manœuvres pour obtenir le droit de diagnostiquer et prescrire. Le député Gérard Bapt veut déposer une proposition de loi pour la « reconnaissance de l'optométrie ». Pour Jean-Bernard Rottier, président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF), « *Ce n'est pas en remplaçant les médecins par des commerçants que l'on va régler le problème sanitaire de la pénurie d'ophtalmologistes qui touche actuellement le pays* ». Il rappelle que 70% des Français refusent la « confusion des genres » entre diagnostic et vente de dispositifs oculaires, et que 94% considèrent l'ophtalmologiste comme le professionnel le mieux placé pour prendre soin de leur vue.

Les optométristes sont des opticiens, pas des médecins

Le député Gérard Bapt souhaite déposer une proposition de loi « pour la reconnaissance de l'optométrie », dans laquelle il propose que les opticiens-optométristes puissent procéder à des examens de vision, détecter les « états oculaires anormaux » et faire l'adaptation des lentilles de contact. Pour cela, ils seraient autorisés à faire des fonds d'œil.

Le Dr Jean-Bernard Rottier, président du SNOF – Syndicat National des Ophtalmologistes de France –, s'insurge :

« Le lobby français des opticiens-optométristes profite de la situation actuelle de pénurie d'ophtalmologistes, pour pousser à la reconnaissance d'une profession qui n'apporte aucune garantie médicale. Ce n'est pas en remplaçant les médecins par des commerçants que l'on va régler le problème des délais d'attente ! Dépister les états pathologiques nécessite une formation clinique, qu'une loi ou un décret en conseil d'État ne saurait remplacer. »

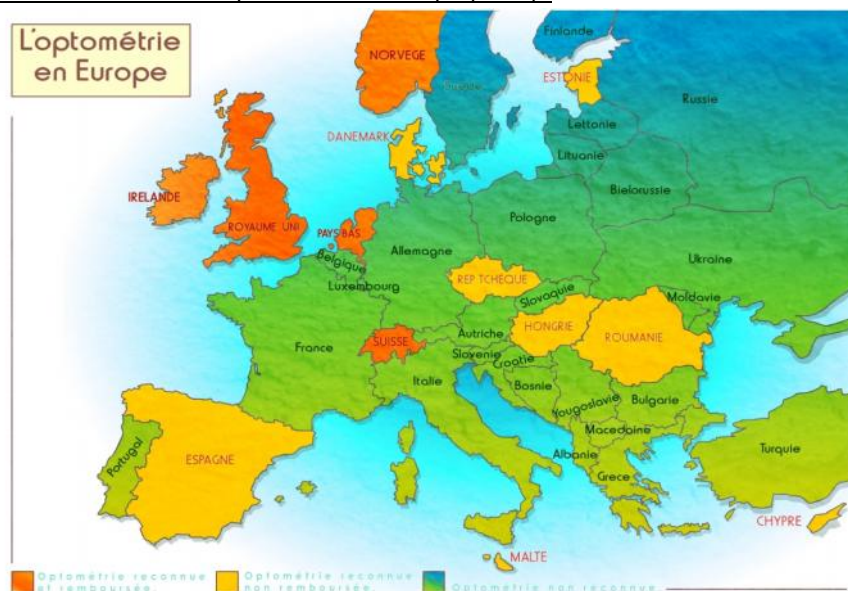
L'optométrie n'est reconnue et remboursée que dans 5 pays en Europe

En citant la France et la Croatie comme étant les 2 derniers pays d'Europe à ne pas reconnaître l'optométrie, le député Gérard Bapt colporte une double erreur : d'une part **l'optométrie est loin d'être aussi généralisée qu'il le prétend**, et d'autre part **la formation d'optométriste en France ne comporte aucun parcours ni stage clinique, contrairement au diplôme anglais par exemple. On utilise donc le même terme pour désigner deux réalités qui ne sont pas comparables.**

Le Dr Jean-Bernard Rottier déplore :

« Le lobby des opticiens-optométristes joue sur la confusion des mots et des genres. Je comprends que certains parlementaires soient sensibles à leurs arguments, mais cela ne les exonère pas pour autant de vérifier les informations qu'ils s'approprient. L'optométrie n'est ni reconnue ni remboursée dans 90% des pays d'Europe. La France est donc loin d'être une exception ! Le pays où la reconnaissance de l'optométrie est la plus aboutie est l'Angleterre. En matière de modèle de système de soins, on fait mieux ! »

La « vraie carte » de l'optométrie en Europe (2013) :



Pour les Français, le soin des yeux doit rester une prérogative médicale

70% des Français ayant une correction oculaire sont **hostiles à ce que les opticiens puissent leur rédiger des ordonnances**, au motif que cela entraînerait un « mélange des genres » entre prescription et vente.

Le Docteur Jean-Bernard Rottier commente :

« Je comprends que les opticiens-optométristes veuillent élargir leurs sources de revenus, à l'heure où le marché de l'optique est asphyxié par la surabondance d'enseignes. Nous sommes le pays au monde où l'on trouve le plus d'opticiens par habitant, et rien n'est fait pour réguler la situation. En face, la profession d'ophtalmologiste est soumise à des quotas imposés par les autorités sanitaires, d'où des délais d'attente croissants. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que certains commerçants cherchent à transformer leurs clients en patients, en leur promettant des délais raccourcis. Mais cela ne fait pas d'eux des médecins pour autant ! ».

Les Français attachés au rôle-pivot de l'ophtalmologiste, « gardien de la filière visuelle »

Qu'ils aient une correction oculaire ou non, les Français font massivement confiance à l'ophtalmologiste pour prendre soin de leur vue : d'après le dernier sondage SNOF-Ifop (janvier 2013), **94% d'entre eux, soit 2 points de plus que l'année dernière, considèrent qu'il est le plus compétent** pour le dépistage d'éventuels problèmes aux yeux, loin devant les autres acteurs du secteur (opticien, orthoptiste, médecin généraliste et optométriste)*.

De manière générale, ils **restent indéfectiblement attachés à ce que leur prise en charge soit effectuée par du personnel médical (ophtalmologiste ou orthoptiste) : 68% refusent qu'une personne n'ayant pas été formée en faculté de médecine puisse effectuer un bilan oculaire***.

Pour le Dr Jean-Bernard Rottier, président du SNOF, « *Les optométristes sont des opticiens, pas des médecins* ». En abandonnant le dépistage aux premiers, la France s'exposerait à un risque de dégradation de la qualité de son système de soins, et donc à des pertes de chances pour les patients :

« 36% des patients que nous recevons pour se faire prescrire des lunettes ou renouveler leur ordonnance, ressortent en ayant été diagnostiqués pour un autre problème médical, parfois extrêmement grave. Quelle est la qualification d'un optométriste, qui n'a pas été formé en faculté de médecine et n'est pas passé par l'internat, pour dépister un glaucome asymptomatique ? »

La délégation de tâches à des équipes médicales, solution plébiscitée par les Français

Pour pallier la pénurie et diminuer les délais d'attente, les Français approuvent l'organisation préconisée par le SNOF qui consiste à mettre en place des cabinets d'ophtalmologie travaillant avec une équipe médicale. Ainsi, 74% des sondés sont favorables à ce qu'un orthoptiste réalise les examens avant la consultation du médecin, soit **+7 points par rapport à 2011**.

De plus, pour les simples visites de suivi entre deux examens, les français sont d'accord à 80% pour être pris en charge intégralement par un membre de l'équipe médicale de l'ophtalmologiste. Ce dispositif est encore plus plébiscité parmi les sondés résidant en régions – là où la pénurie est actuellement la plus criante. Rappelons que ces cabinets nouvelle génération peuvent absorber jusqu'à 220 actes par semaine, contre une moyenne de 127 actuellement.

Et ce n'est qu'un début. Le Docteur Jean-Bernard ROTTIER explique :

« Nous avons bien avancé sur la question de la délégation de tâches : plusieurs protocoles viennent d'être validés par la Haute Autorité de Santé. Ils permettront, par exemple, de faire réaliser un bilan visuel par l'orthoptiste dans le cadre du renouvellement ou de l'adaptation des corrections optiques pour les enfants de 6 à 15 ans et pour les adultes de 16 à 50 ans. Ainsi, ce suivi par l'orthoptiste travaillant dans l'équipe médicale sous le contrôle de l'ophtalmologiste permettra aux adultes de renouveler leurs lunettes pendant 5 ans. Cette nouvelle organisation nous permet de gagner en efficacité sans perdre en qualité, pour le bien de nos patients. »

***Méthodologie du sondage SNOF-Ifop – janvier 2013 :**

Échantillon de 1008 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne.

A propos du SNOF :

Créé en 1906, le SNOF a pour but "d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie". Avec ses 2900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français. Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour que la pratique de l'exercice médical soit acceptable par les ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, et préserve au mieux la santé de leurs patients.

www.snof.org

Contacts presse :

Isabelle Pestourie – ipestourie@hopscotch.fr - 01 58 65 10 77